



MAIRIE DE
FLINES-LEZ-MORTAGNE
59158

Compte-rendu de la réunion
du CONSEIL MUNICIPAL
du 28 juin 2018

Tél : 03.27.26.82.64

Fax : 03.27.26.90.22

E-mail : mairieflineslezmortagne@wanadoo.fr

Présents : LEBRUN VANDERMOUTEN B. - DE BRUYCKER D. - BOUKLA J. - GÉRARD L. - BOURGHELLE J. - DELFOSSE T. - VERONNEZ F. - LEKEUX A. - CAUCHETEUX C.

Excusés : BROUTIN V. (Procuration à T. DELFOSSE) - DELFOSSE M. (Procuration à L. GÉRARD) - KOVACS A. (Procuration à J. BOURGHELLE) - LELEUX J. (Procuration à B. LEBRUN VANDERMOUTEN) - NOLLET D. (Procuration à F. VERONNEZ).

Mme Françoise VERONNEZ a été élue secrétaire de séance.

La condition de quorum est remplie

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la précédente réunion.

- 1) **Il a été décidé à l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions dans le cadre du nouveau dispositif Parcours Emploi Compétences (contrats remplaçant les anciens contrats aidés CUI - CAE).
- 2) **Il a été décidé à l'unanimité** de rectifier le compte 002 résultat reporté au budget primitif 2018 en ajoutant 9 € au montant déjà affecté, soit 344 845,16 € + 9 € = 344 854,16 €, et d'inscrire 9 € supplémentaires en dépenses au compte 611 chapitre 011.
- 3) **Il a été décidé à l'unanimité** d'adhérer au service de la Médiation préalable obligatoire, proposé par le Centre de Gestion du Nord, qui fixe les règles relatives à l'organisation de cette médiation rendue obligatoire par le décret n° 2018-101 du 16 février 2018, à titre expérimental pour une durée de 4 ans. Ce service de médiation est instauré pour les éventuels recours contentieux qui pourraient être formés par les agents de la collectivité à l'encontre d'actes relatifs à leur situation personnelle
- 4) **Il a été décidé à l'unanimité** de modifier et de rectifier la décision prise par la délibération n° 2018-02-06 autorisant la vente d'une parcelle communale cadastrée A-1398. En raison d'une erreur figurant sur le cadastre, la superficie du terrain vendu est de 42 m² et non pas de 34 m² comme indiqué dans la précédente délibération. Le prix de vente sera donc de 2 940 € et non pas de 2 380 €.
- 5) **Il a été décidé à l'unanimité** d'accepter la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut en intégrant les compétences facultatives « Ruissellement » et « Erosion » sur le Sud du territoire (communes d'Abscon, Avesnes-le-Sec, Bouchain, Denain, Douchy-les-Mines, Escaudain, Haspres, Haulchin, Hélesmes, Lieu-Saint-Amand- Lourches, Marquette-en-Ostrevant, Mastaing, Neuville-sur-Escaut, Noyelles-sur-Selle, Roeulx, Thiant, Wallers-Arenberg).

- 6) **Il a été décidé à l'unanimité** d'accepter le retrait de la commune de MAING du SIDEN-SIAN.
- 7) **Il a été décidé à l'unanimité** d'attribuer une subvention complémentaire de 100 € à l'Instance Locale de Coordination Gérontologique (I.L.C.G) de Mortagne du Nord.
- 8) **Il a été approuvé** la demande de subvention présentée par l'Association Intercommunale de Sauvegarde du Mémorial du 43^{ème} Régiment d'Infanterie pour soutenir les frais engagés à l'occasion des travaux entrepris par l'association sur le Mémorial et le Fort. Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer 200 € à cette association.

Questions diverses :

- Deux jeunes adolescents adhérents du Club de Voile d'Amaury ont présenté une demande de subvention pour aider ce club à faire l'acquisition d'un nouveau matériel de voile. En effet, ces deux adolescents participent aux championnats de France et sont tous deux médaillés, mais malheureusement, un des bateaux utilisé par les adhérents du club et servant à l'entraînement a été détruit par vandalisme.
Cette demande sera étudiée lors du prochain Conseil Municipal après réception d'une demande écrite par le Club de Voile d'Amaury.
- Monsieur le Maire expose les grandes difficultés qu'ont les habitants pour se connecter sur le réseau Internet et pour recevoir ou émettre les appels de leurs téléphones portables.
Une information concernant le futur déploiement de la fibre optique sur le territoire de Flines a été annoncée par la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, pour l'année 2019.
- L'architecte chargée de réaliser les travaux de peintures intérieures de l'Eglise du Centre nous informe (bien que n'ayant pas encore chiffré le montant total des travaux) qu'en raison de la découverte de la présence de la mэрule sur l'ensemble du bâtiment en intérieur et en extérieur (murs et boiseries), il faut s'attendre à une hausse du montant total des travaux.
- Les travaux « Trame Noire » réalisés ces dernières semaines sur le réseau d'éclairage public sont pratiquement terminés, seuls les lampadaires de la Place de Rouillon ne sont pas encore réalisés.
- Une mise en concurrence des fournisseurs d'énergie a été réalisée avec la participation du Pôle Synéo. Le fournisseur le « mieux disant » retenu est EDF (pas de changement de fournisseur pour la commune)
- Monsieur le Maire informe que les travaux de création de trottoirs, rues de Wiers et de Callenelle vont démarrer prochainement.
- En raison des inondations et des coulées de boues survenues dans la nuit du 31 mai au 1^{er} juin 2018, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été transmise au Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais.
- Monsieur le Maire informe que les effectifs des élèves à la rentrée scolaire 2018-2019 baissent. Il y a, pour l'instant, 98 élèves inscrits.

Fin de séance à 20h30

Flines-lez-Mortagne, le 5 juillet 2018

Le Maire

B. LEBRUN VANDERMOUTEN